



POS 2.2.2 ALTERNATIVE DE NETTOYAGE DES BÂTIMENTS

Vous pouvez utiliser cette procédure opérationnelle standardisée (POS) comme modèle. Si vous développez votre propre version, elle doit comprendre tous les éléments exigés.

NIS: _____

Gestionnaire de site: _____ Personne responsable: _____

■ PROTOCOLE

Cette POS doit contenir au moins une mesure de nettoyage et une mesure de désinfection. Elles doivent être appliquées au moins une fois par année dans chacune des aires des bâtiments, lorsque les conditions météorologiques le permettent.

Mesures d'hygiène	S'applique à la ferme	Importance
Nettoyage (Il faut appliquer au moins une mesure de nettoyage).		
Gratter et balayer les planchers pleins, les planchers lattés, les cages, les parcs et les aires d'alimentation.	<input type="checkbox"/>	Obligatoire
Nettoyer les prises d'air et les ventilateurs.	<input type="checkbox"/>	
Autres (précisez): _____	<input type="checkbox"/>	
Désinfection (Il faut appliquer au moins une mesure de désinfection).		
Appliquer de la chaux ou un autre désinfectant.	<input type="checkbox"/>	Obligatoire
Autres mesures de réduction des agents pathogènes identifiées avec un vétérinaire détenteur d'un droit de pratique.	<input type="checkbox"/>	
Autres (précisez): _____	<input type="checkbox"/>	

MESURES EN CAS DE DÉVIATION

Que se passe-t-il si un problème survient? Si une erreur se produit, les membres du personnel responsables doivent prendre les mesures correctives suivantes.		S'applique à la ferme	Importance
1	<p>Si la POS Alternative de nettoyage des bâtiments (POS 2.2.2) :</p> <p>a. n'a pas été développée ou est incomplète, ou</p> <p>b. toutes les mesures obligatoires n'ont pas été mises en place adéquatement tel que prévu, ou</p> <p>c. des produits chimiques sont gardés dans les aires d'alimentation ou dans des endroits où les porcs peuvent avoir accès,</p> <p>Le gestionnaire du site ou les membres du personnel responsables doivent rectifier la déviation et l'enregistrer dans le Registre d'incidents (R-2).</p> <p>Exemples d'action corrective :</p> <ul style="list-style-type: none"> › Développer et mettre en place une POS Alternative de nettoyage des bâtiments (POS 2.2.2), › Former le personnel, › Nettoyer dès que la situation le permet, en tenant compte du bien-être animal et du cycle saisonnier. 	<input type="checkbox"/>	Obligatoire

REGISTRES

Nom du registre		Importance
R-2	Registre d'incidents	Obligatoire
R-4	Registre de surveillance	Obligatoire
R-F	Registre d'hygiène et de nettoyage des bâtiments	Fortement recommandé